



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 26
Abstentions : 7
Pour : 26
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt, le 26 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL,
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Laurent GODET
Murielle DINTHER,
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU,
Laurent BREZAC,
Laurence RANNOU,
Viviane CAPITAINE,
Frédéric CHATELLIER,
Claude LEFORT,
Denis BRIANT,
Jean-Pierre GUYONNAUD,

Anne OLIVIER,
Eric NOZAY,
Nathalie LEBLANC,
Sylvie LAJEANNE,
Linda DION,
Oscar NAVARRO,
Charlotte PERCHER,
Erwan BOUVAIS,
Annie LE GAL LA SALLE,
Christophe BOUVIER-BRAULT,
Myriam BASOSILA MBEWA,
Christian GUILLEMINEAU,
Bénédicte de LANTIVY,
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Philippe RODRIGUES, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Marc FLEURY (quitte la séance à 21h20),

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC,
Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE,

Martin MOTTET à Noëlle CORNO.
Marc FLEURY à Nathalie LEBLANC

Jean – Pierre Guyonnaud a été élu Secrétaire de Séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS)
DL_2022_09_23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, ainsi que leurs évolutions.

Vu l'avis de la commission Ressources, en date du 12 septembre 2022,

Vu l'avis du Comité Technique, en date du 5 juillet et 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs ,

Madame CORNO expose :

Pour rappel, la ville de La Chapelle-sur-Erdre entend mener une politique Ressources Humaines qui réponde à plusieurs enjeux :

- Accompagner le développement de la commune et le niveau de service à rendre aux habitants
- Répondre aux évolutions en matière d'organisation interne, d'emploi et compétences pour un service public performant
- Prendre en compte des situations de reclassements professionnels et assurer le maintien dans l'emploi
- Poursuivre la résorption de l'emploi précaire avec la titularisation d'agents occupants des emplois permanents

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (= pour répondre à un besoin pérenne → recrutement en priorité de titulaires)			
NATURE	SERVICE	POSTE	MOTIF
Évolution de carrière	Environnement et espaces publics	Ingénieur à temps complet (cat. A)	Promotion interne
		Technicien à temps complet (cat. B)	
	Solidarités / CCAS	Rédacteur à temps complet (cat. B)	
Organisation des services	Direction Sports, Culture et Vie locale	DGA (emploi fonctionnel) Attaché à temps complet (cat. A)	<p><u>Projet d'adaptation à effectif constant</u></p> <p>La Ville poursuit le projet d'adaptation de son organisation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux orientations du projet de mandat et porter les politiques publiques de la collectivité ; - Rendre plus lisible l'Organisation pour les habitants, les élus et les agents ; - Adapter l'Organisation aux besoins nouveaux identifiés et au changement de strate démographique de 20 000 hab. ; - Mettre en adéquation les missions attendues et les moyens à mobiliser ; - Accompagner une nouvelle gouvernance interne autour de la délégation, la responsabilisation et l'animation transversale. <p>Dans cette perspective, il a été décidé de faire évoluer le périmètre des directions actuelles pour renforcer les 5 domaines d'intervention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Éducation, la Jeunesse et l'Accompagnement des familles • La Culture, les Sports et l'Animation de la vie locale • La Transition écologique et le développement durable • Les solidarités, la cohésion sociale et la citoyenneté • Une gestion responsable des

			<p>Ressources</p> <p>Une 1^{ère} phase a été identifiée autour de l'évolution de la direction du Cadre de Vie et de la Solidarité actuelle en 2 directions, une direction Aménagement et Transitions d'une part et une direction Citoyenneté et Solidarités d'autre part.</p> <p>La 2^{ème} phase qui se concrétise aujourd'hui porte sur l'évolution de la direction de l'Animation actuelle en 2 directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une direction Éducation Enfance Parentalité - Une direction Sports Culture Vie locale <p>Le poste proposé porte sur un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services pour la Direction Sports, Culture et Vie locale.</p>
Remplacement suite au départ d'un agent	Direction des Ressources (DIRRESS)	Attaché principal temps complet (cat. A)	Mobilité externe Remplacement de la DGA Ressources
	Ressources Humaines	Attaché principal temps complet (cat. A)	Mobilité externe Remplacement de la responsable RH
	Informatique	Ingénieur à temps non complet (80%) (cat. A)	Mobilité externe Remplacement responsable Applicatifs métiers
	Secrétariat général	Rédacteur principal 2 ^e classe à temps complet (cat. B)	Mobilité externe Remplacement de l'assistante du DGS
	Vie scolaire	Animateur à temps complet (cat. B)	Mobilité externe Remplacement de la responsable Séjours

	Restauration scolaire	Adjoint technique à temps non complet (26/35 ^e) (cat. C)	Mobilité externe Remplacement d'un agent de restauration et augmentation de 4,2h/semaine suite à une augmentation d'effectifs à l'office de Mazaire
Création de poste pour renforcer un service	Police municipale	Brigadier à temps complet (cat. C)	Nécessité de renforcer les effectifs suite à une longue absence en cours due à un arrêt de travail
	Culture (<i>Capellia</i>)	Adjoint technique à temps non complet (20/35 ^e) (cat. C)	Nécessité de renforcer les effectifs suite à une longue absence en cours
	Petite enfance	Adjoint d'animation à temps complet (cat. C)	Renforcement des effectifs du multi-accueil « La Capucine » pour remplacer les absences lors des congés annuels

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS (= pour répondre à un besoin provisoire, et sur lesquels sont recrutés des contractuels)			
NATURE	SERVICE	POSTE	MOTIF
Création de poste pour renforcer un service	Bibliothèque	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet (cat. B)	Nécessité de renforcer les effectifs suite à une longue absence en cours CDD de 6 mois
	Culture (<i>Capellia</i>)	Adjoint technique à temps complet (cat. C)	Nécessité de renforcer les effectifs suite à une longue absence en cours au sein de l'équipe technique de <i>Capellia</i> CDD de 3 mois

Afin de répondre au mieux à ces enjeux, il vous est proposé :

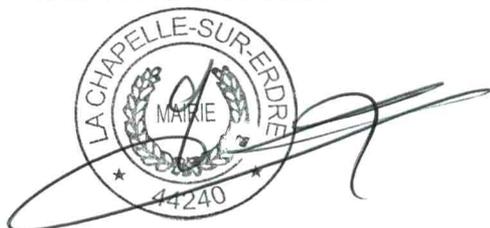
1. D'OUVRIER, à compter du 1^{er} octobre 2022, les postes suivants :

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par 26 voix pour et 7 abstentions (Erwan Bouvais, Annie Le GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER – BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte DE LANTIVY et Sébastien ROUSSEL).

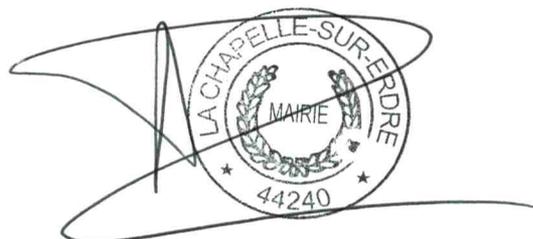
Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

JEAN -PIERRE GUYONNAUD



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne le 04 octobre 2022